



AVIS PUBLIC

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2025

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 9 décembre 2024, le conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté la résolution numéro 2024-12-167 fixant le jour et l'heure de chacune des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025. Ainsi, les séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025 seront tenues à la salle des assemblées délibérantes de l'hôtel de ville situé au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, à 19 heures aux dates suivantes :

Lundi 13 janvier
Lundi 3 février
Lundi 3 mars
Lundi 7 avril
Lundi 5 mai
Lundi 2 juin

Lundi 7 juillet
Lundi 4 août
Mardi 2 septembre
Jeudi 2 octobre
Lundi 10 novembre
Lundi 8 décembre

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 10 décembre 2024.

Martin Chaput, directeur général et greffier-trésorier